

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 juillet 2020

PRESENTS : BONIN Robert, BLADE Anne, DELIANCE Jean-Luc, MEYNET Francine, BERTHAIL Eric, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, MAILLARD Valérie.

EXCUSES :

BELZUZ Jean-Claude, KOCIOLO Guillaume,
FAYE Cyril, excusé, donne pouvoir à BONIN Robert.

SECRETARE DE SEANCE : DELIANCE Jean-Luc

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h35.

Le compte-rendu du conseil en date du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Demande d'une subvention DETR borne incendie

Une des borne incendie de la Commune est défectueuse, une fuite d'eau est constatée, pouvant avoir un effet négatif sur son efficacité et mettre en danger la population. Les travaux en urgence doivent donc être réalisés cette année.

Une demande de subvention DETR peut être demandée à hauteur de 40 %.

Vu le devis estimatif n° 489 du 19/07/2020 de la société GUILLEMIN, le montant des travaux s'élève à 3 150 € HT, soit 3 780 € TTC.

Plan de financement prévisionnel :

	Montant en € HT
DETR 40 %	1 260
Autofinancement	1 890
TOTAL	3 150

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** :

- le changement de borne à incendie et **ARRÊTE** les modalités de financement,
- le plan de financement prévisionnel,
- le devis de travaux n°489 du 19/07/2020 de la société GUILLEMIN,
- la demande d'une subvention DETR pour la borne à incendie.

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Travaux sécurisation Devis DEV148243-1 – Demande d'amende de police

Madame Blade, 1^{ère} adjointe au maire expose au conseil municipal, des aménagements pour la sécurisation de la Commune :

- Sécurisation à la sortie de Condes (coussin berlinois),
- Les sorties du lotissement seront prioritaires (haut et bas),

- Ecluse face au 12 rue du Jura,
- Balise réfléchissante murs,
- Panneaux :
 - o chaussée rétrécie,
 - o cédez le passage
 - o feux interdits : Mise à l'eau camping,
- Matérialisation de places de stationnement :
 - o sur la place du Four,
 - o devant la salle des fêtes,
 - o une place réservée aux véhicules PMR sur la rue du village,
- Entrée à matérialiser (rue du village),
- Matérialisation de sens interdits sauf ayant droits et voie sans issues : rue Pierre Saint Martin
- Création d'un Cédez-de-passage aux carrefours du chemin de Nézan et des rues du champ Montant et de la Ravière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement de sécurité sur la Commune.

Le coût de cette opération est de 5 245,36 € HT soit 6 294,43 € TTC.

Une subvention est accordée à partir de 5 000€ HT à hauteur de 25 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité sur la Commune, le coût de cette opération étant de 5 245,36 € HT soit 6 294,43 € TTC,
- **ACCEPTE** le devis n° DEV148243-2 de Signaux Girod,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Nouvelle numérotation rue de Bellevue

Une habitation est en cours de construction (PC3910219J00003) sur la rue Bellevue (entrée à côté de la montée de l'Église), un complément de numérotation dans la rue de Bellevue doit donc être effectué.

Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue de Bellevue :

N° immeubles	parcelles
14 TER	AK 3 – 554 – 552 – 287

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la nouvelle numérotation soit 14 TER rue de Bellevue.

Modification horaire ouverture secrétariat au public

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat au public comme suit : Lundi et jeudi : 10h00 à 14h00 au lieu de 11h00 à 13h00 soit 8h00 d'ouverture au public par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification des horaires d'ouverture soit lundi et jeudi de 10h00 à 14h00.

Fixation des conditions de présentation et de traitement des questions orales

Vu l'article L2121-19 du CGCT : « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. A défaut de règlement intérieur, les questions orales sont fixées par une délibération du conseil municipal. »

La Commune n'a pas l'obligation de voter un règlement intérieur, mais elle peut fixer la réglementation sur les débats.

A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la réglementation sur les conditions des questions orales.

Désignation d'un référent ambroisie

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen, particulièrement allergisant, peut provoquer des problèmes respiratoires dès le mois d'août.

Le rôle du référent ambroisie est de :

- vérifier les localisations connues et repérer d'éventuelles nouvelles zones,
- alerter les propriétaires ou exploitants concernés et les inciter à agir,
- s'assurer de la destruction des plants avant le 15 août,
- faire remonter ces informations au référent intercommunal et à la FREDON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE monsieur BERTHAIL Eric, référent communal pour l'ambroisie.

Questions diverses

- **L2122-22 du CGCT du 30 juillet 2020** : le Conseil Municipal prend acte du Compte rendu
- **Travaux sortie de Chancia direction Condes** : devis DEV147396-1 du 15/07/2020 d'un montant de 147,14 € HT pour les panneaux de signalisation pour les noms de rue : le devis est accepté.
- **Réglementation sur les bruits de voisinage** : il y a une différence entre les professionnels et les particuliers.

Plage horaire autorisée pour les travaux divers	Ancien arrêté n°91 du 2 juin 2003			Nouvel arrêté		
	Jours ouvrés	samedi	Dimanche et jours fériés	Jours ouvrés	samedi	Dimanche et jours fériés
Professionnels	7h00–20h00	7h00–20h00	Non autorisés	7h00–19h30 Sauf urgence	7h00–19h30 Sauf urgence	Non autorisés
Particuliers	8h30–12h00 14h30–19h00	9h00–12h00 15h00–19h00	10h00–12h00	8h00–12h00 13h30– 19h30	9h00–12h00 14h00–19h00	10h00–12h00

- **Achat d'un PC portable pour le maire** : Prévision pour un achat estimatif à 819 € HT

- **Rapports d'assistance technique du système d'assainissement du 20/07/2020** : le Conseil municipal prend acte des rapports.
Ravière 120 hab, capacité de 250 hab, mise en place des index. La Ravière fonctionne correctement. Mise à niveau à faire.

- **Arrêt de travail de l'agent communal** : jusqu'au 21/08/2020 inclus.

- **DETR Ravière** : encaissé 27 384 €.

- **Problème de propreté à la plage et chemin de la plage** : le nettoyage a été fait par Monsieur le Maire BONIN, et le conseiller au maire Monsieur BELZUZ.

- **Activité artisanale au lotissement** : visite du Maire prévu.

- **Fibre** : en cours

Fin de séance à 20h20.